

en voie de développement.

Voici des passages de cette intervention:

"...Toute action traitant des problèmes économiques mondiaux doit tenir compte des pays en développement, de leurs besoins et de leur contribution à la croissance équilibrée d'une économie mondiale ouverte.

"Un système ouvert d'échanges internationaux est essentiel. Nous accordons une très grande importance au succès des Négociations commerciales multilatérales, non seulement en ce qui a trait à la question importante des tarifs douaniers, mais plus particulièrement en ce qui touche l'élaboration de codes régissant l'application de mesures non tarifaires. Des mesures concrètes doivent être prises pour veiller à ce que les difficultés économiques de l'heure ne nous entraînent pas dans des politiques rétrogrades qui n'avantageraient personne. Il nous faut oeuvrer dans le sens de la libéralisation. Dans ce contexte d'interdépendance accrue, une plus grande responsabilité revient aux pays en voie de développement d'adopter des politiques qui contribueront à un système mondial ouvert au profit de toutes les nations. Les pays en voie de développement bénéficieront grandement de l'aboutissement heureux des Négociations commerciales multilatérales en cours. Nous nous attendons à ce que ces pays, et en particulier les plus avancés d'entre eux, ajustent leurs politiques commerciales en vue de stimuler la consom-

mation domestique et de contribuer de façon générale à l'expansion des débouchés commerciaux.

"Étant donné la persistance de la stagnation économique et du faible niveau de l'embauche, il y a un risque toujours croissant que des mesures commerciales unilatérales et d'autres mesures de compte courant ne déclenchent une vague de protectionnisme. Nous croyons qu'il faut maintenir l'engagement politique contenu dans la déclaration commerciale. La reconduction de l'engagement pour un an et le nouveau préambule préparé par le comité des échanges pour tenir compte des événements survenus depuis 1974, auront pour effet de perfectionner et de renforcer le régime commercial multilatéral.

Stimuler la recherche de nouvelles sources d'énergie

"Le secteur énergétique offre de grands défis et de nombreuses possibilités dans un monde aux économies interdépendantes. Une bonne politique d'exploitation de l'énergie peut stimuler considérablement les possibilités de croissance des pays en développement. Selon les dernières prévisions énergétiques internationales, il faudra, pendant les dix prochaines années, modifier considérablement nos modes traditionnels de production et de consommation si l'on veut satisfaire à la demande. Le Canada appuie les efforts visant à stimuler la recherche appliquée et le développement de nouvelles sources d'é-

nergie ainsi qu'à encourager l'exploration et l'exploitation des sources d'énergie classiques dans les pays en voie de développement. En fait, nos programmes d'aide au développement servent déjà à cette fin. Nous jouerons un rôle actif dans l'étude des moyens pris pour favoriser une meilleure coopération entre les gouvernements, les institutions internationales et le secteur privé...

"Des flux accrus de ressources vers les pays en développement, sous forme d'aide publique ou d'investissements privés, sont essentiels si ces pays veulent réaliser leurs plans de développement de façon efficace. Les modalités et les mécanismes de transfert de ces apports seront fonction des besoins et du degré de développement des bénéficiaires. En fournissant une aide publique au développement à des conditions très libérales, selon les circonstances et dans le cas des pays les plus pauvres, sous forme de subventions, nous espérons faire en sorte que les pays concernés maintiennent leur capacité à assurer le service de la dette.

"Les flux totaux de l'aide publique au développement sont nettement trop bas. Nous sommes encouragés par le fait que les pays dont la balance des paiements est toujours excédentaire semblent vouloir accroître le niveau de leur aide au développement. Les pays donateurs qui, comme le Canada, connaissent des déficits de leur balance des paiements ont quand même toujours une obligation en faveur de l'effort d'aide.

Population active, avril 1978

Le niveau désaisonnalisé de l'emploi s'établissait à 9 996 000 personnes au cours de la semaine se terminant le 15 avril, soit 12 000 de plus qu'en mars 1978. Quant au niveau du chômage, il s'établissait à 935 000 personnes, soit presque le même que le mois précédent. Le taux d'activité pour le Canada a reculé de 0,1 en avril pour s'établir à 62,3 tandis que le rapport désaisonnalisé emploi-population est demeuré à 57 en avril. Chez les femmes, le niveau de l'emploi n'a pas varié de mars à avril pour celles de 15 à 24 ans, mais chez celles de 25 ans et plus, il s'est accru de 29 000, soit la septième hausse mensuelle consécutive. Chez les hommes, il a diminué de 17 000: de 13 000 chez ceux de 15 à 24 ans et de 4 000 chez ceux de 25 ans et plus. Le niveau désaisonnalisé de l'emploi a pro-

gressé de 18 000 en Ontario, de 7 000 en Nouvelle-Écosse, et de 5 000 en Alberta et en Colombie-Britannique. Il a diminué de 5 000 au Québec et au Manitoba et de 4 000 en Saskatchewan.

Le chômage a diminué de 17 000 chez les femmes, soit de 11 000 chez celles de 15 à 24 ans et de 6 000 chez celles de 25 ans et plus. Il n'a pas varié chez les hommes de 15 à 24 ans et il a augmenté de 14 000 chez ceux de 25 ans et plus.

Le niveau désaisonnalisé du chômage a diminué de 10 000 en Colombie-Britannique, de 9 000 au Québec et il a augmenté de 3 000 en Ontario et en Alberta.

Le taux désaisonnalisé de chômage est resté le même qu'en avril, soit 8,6. Il a diminué de 0,7 chez les femmes de 15 à 24 ans et de 0,3 chez celles de 25 ans et plus. Chez les hommes de 15 à 24 ans il a progressé de 0,2 et chez ceux de 25 ans et plus de 0,3.

Le niveau non désaisonnalisé de l'emploi s'établissait à 9 752 000 en avril 1978, contre 9 425 000 en avril 1977. Le niveau du chômage s'établissait à 999 000 en avril 1978 contre 914 000 en avril 1977. Le taux de chômage s'élevait à 9,3 en avril, contre 8,8 en 1977.

Une somme supplémentaire de \$3 millions a été accordée au Conseil de recherches médicales, organisme qui est le principal responsable du financement de la recherche universitaire en médecine, art dentaire et en pharmacie, à l'aide de fonds versés par le gouvernement fédéral. Le budget du Conseil est ainsi porté à \$63 002 000 destinés à favoriser la recherche en 1978-1979. L'allocation de ces fonds s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle politique récemment approuvée par le gouvernement en matière de recherche et de développement.